



Les résidus domestiques dangereux : une autre façon de faire.



Ni au recyclage ni à la poubelle

**LORSQUE VOUS APERCEVEZ UN OU PLUSIEURS DE CES
PICTOGRAMMES SUR N'IMPORTE QUELS PRODUITS,
VOUS DEVEZ VOUS EN DÉPARTIR DE FAÇON RESPONSABLE.**



Une des solutions possibles est de venir porter le produit dangereux dans son contenant d'origine à l'Écocentre de la MRC du Haut-Saint-François. L'autre possibilité est de vérifier avec votre municipalité si elle possède un point de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD).

Ce service est gratuit **UNIQUEMENT** pour les citoyens du Haut-Saint-François et les produits doivent provenir uniquement d'**usage domestique**.

Pour avoir une liste exhaustive des RDD, contactez le service de l'environnement à la MRC au 819 875-5451.

Testez vos connaissances sur les pictogrammes à l'adresse suivante :
http://www.distrimed.com/divers/quizz_pictos/pictos_01_quest.htm